

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE  
RCA19-27004**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE  
L'ARRONDISSEMENT MERCIER/HOCHELAGA-MAISONNEUVE (01-275), LE  
RÈGLEMENT SUR LES CLÔTURES ET LES HAIES (RCA02-27012) ET LE  
RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS (RCA07-27006) AFIN DE  
REEMPLACER L'ANNEXE A DU RÈGLEMENT D'URBANISME DE  
L'ARRONDISSEMENT DE MERCIER/HOCHELAGA-MAISONNEUVE (01-275) ET D'Y  
INTÉGRER DES GRILLES DES USAGES ET DES SPÉCIFICATIONS.**

Vu les articles 113, 115, 145.15 et 145.31 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Vu les articles 130 et 131 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) et l'article 155 ou 169 de l'annexe C de cette Charte;

À la séance du 3 février 2020, le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve décrète :

**1.** Le paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 10 du Règlement sur les clôtures et les haies (RCA02-27012) est remplacé par le suivant :

« 1<sup>o</sup> ne pas être ajourée, sauf dans une zone où les catégories d'usages autorisées sont exclusivement de la famille « Industrie » ».

**2.** L'article 3 du Règlement sur les usages conditionnels (RCA07-27006) est modifié par :

1<sup>o</sup> le remplacement de « par secteur » par « par zone »;

2<sup>o</sup> le remplacement de « un secteur d'usages adjacent » par « une zone adjacente ».

**3.** L'article 13 de ce règlement est modifié par :

1<sup>o</sup> le remplacement de « un secteur d'usages exclusifs » par « une zone où les catégories d'usages autorisées sont exclusivement »;

2<sup>o</sup> le remplacement de « un secteur » par « une zone »;

3<sup>o</sup> le remplacement de « où une catégorie » par « où une catégorie d'usages »;

**4.** L'article 14 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur d'usages exclusifs » par « une zone où les catégories d'usages autorisées sont exclusivement ».

**5.** L'intitulé de la section I du chapitre II du titre III de ce règlement est modifié par le remplacement de « TOUS LES SECTEURS » par « TOUTES LES ZONES OÙ EST AUTORISÉ UNE CATÉGORIE D'USAGES ».

**6.** L'article 15 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**7.** L'intitulé de la section II du chapitre II du titre III de ce règlement est modifié par le remplacement de « CERTAINS SECTEURS » par « CERTAINES ZONES OÙ EST AUTORISÉ UNE CATÉGORIE D'USAGES ».

**8.** L'article 17 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **17.** Sur un terrain situé en partie dans une zone où une catégorie d'usages de la famille « commerce » est autorisée et en partie dans une zone où une catégorie d'usages de la famille « habitation » est autorisée, un usage de la catégorie d'usages C.2, à l'exception d'un débit de boissons alcooliques, un établissement de vente de carburant et une salle de billard, peut être autorisé conformément au présent règlement, selon la classe d'occupation et la limite de superficie de plancher autorisées en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement

Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) dans la zone de la famille « commerce » où est situé le terrain.

Le présent article ne vise pas les terrains situés en partie dans une zone où est autorisée une catégorie d'usages de la famille « commerce » de la catégorie d'usages C.1. »

**9.** L'article 18 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;

2° le remplacement de « le secteur » par « la zone ».

**10.** Les articles 19, 20, 21, 22 et 29 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**11.** L'intitulé de la section II du chapitre III du titre III de ce règlement est modifié par le remplacement de « CERTAINS SECTEURS » par « CERTAINES ZONES ».

**12.** L'article 30 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;

2° le remplacement de « cafeterrasse » par « café-terrasse ».

**13.** L'article 31 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;

2° le remplacement de « débit de boissons alcooliques » par « débit de boissons alcooliques situé ».

**14.** L'article 32 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone »;

2° le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**15.** L'article 33 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone »;

2° le remplacement de « être situé à » par « être situé à un minimum de ».

**16.** Les articles 34, 36, 37, 39, 40, 40.1, 40.2, 40.4, 40.5, 42, 44, 46, 47, 50 et 51 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**17.** L'article 52 de ce règlement est modifié par le remplacement de « l'annexe A » par « l'annexe A.3 ».

**18.** L'article 53 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur de » par « une zone où est autorisé ».

**19.** L'article 55 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **55.** Dans une cour non adjacente à une zone où, comme catégorie d'usages principale, une catégorie de la famille « habitation » est autorisée, l'aménagement d'un café-terrasse peut être autorisé conformément au présent règlement, lorsqu'il est rattaché à un restaurant ou à un débit de boissons alcooliques situé dans une zone où est autorisée une catégorie d'usages de la famille « industrie » ».

**20.** L'article 56 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **56.** Dans une zone où est autorisée la catégorie d'usages I.1, les usages suivants peuvent être autorisés conformément au présent règlement :

1° de la famille « commerce » :

- a) l'usage bureau lorsqu'en lien au domaine de l'industrie de la catégorie I.1;
- b) les usages de la famille « commerce » autorisés dans une zone où est autorisée la catégorie d'usages I.2;

2° les usages de la famille « équipements collectifs et institutionnels » autorisés dans une zone où est autorisée la catégorie d'usages I.2. »

**21.** Les articles 57 et 58 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**22.** L'article 58.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **58.1.** Dans une zone où est autorisée la classe A de la catégorie d'usages I.4, une aire d'entreposage extérieur peut être autorisée ou agrandie conformément au présent règlement lorsque le terrain n'est pas adjacent à une zone où est autorisée une catégorie d'usages de la famille habitation ou d'un usage de la famille d'équipements collectifs de la catégorie E.1(1). Un terrain adjacent à une ruelle dont l'axe constitue la limite d'une zone où est autorisée une catégorie de la famille habitation ou d'un usage de la famille d'équipements collectifs de la catégorie E.1(1) est considéré comme adjacent à cette zone ».

**23.** Les articles 59 et 60 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**24.** L'intitulé de la section II du chapitre IV du titre III de ce règlement est modifié par le remplacement de « UN SECTEUR » par « UNE ZONE OÙ EST AUTORISÉE UNE CATÉGORIE D'USAGES ».

**25.** L'article 61 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone »;

2° le remplacement de « être situé à » par « être situé à un minimum de ».

**26.** L'article 63 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**27.** L'article 64 de ce règlement est modifié par le remplacement de « l'annexe A » par « l'annexe A.3 ».

**28.** Les articles 65, 66, 67, 68 et 75 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**29.** L'intitulé de la section II du chapitre VI du titre IV de ce règlement est modifié par le remplacement de « UN SECTEUR » par « UNE ZONE ».

**30.** Le premier alinéa de l'article 76 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**31.** Le paragraphe 2 l'article 79 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 2° une zone où est autorisée la classe C de la famille « commerce » est privilégié; »

**32.** Le paragraphe 4 l'article 80 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 4° sur un terrain adjacent à une zone où est autorisée, comme catégorie d'usages principale, une catégorie de la famille « habitation », l'aire de vente ou d'étalage doit être localisée à au moins 10 m de cette zone, sauf si elle est située dans une alcôve existante le 6 août 2008 ; »

**33.** L'intitulé du chapitre VII du titre IV de ce règlement est modifié par le remplacement de « UN SECTEUR » par « UNE ZONE ».

**34.** L'article 6 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) est modifié par le remplacement de « Les plans intitulés

« Zones » de l'annexe A découpent » par « Le « Plan des zones » de l'annexe A.1 découpe ».

**35.** Ce règlement est modifié par l'insertion, après l'article 6, du chapitre suivant :

#### **« CHAPITRE IV** GRILLES DES USAGES ET DES SPÉCIFICATIONS

**6.1.** En plus de toute autre disposition du présent règlement, une grille des usages et des spécifications incluse à l'annexe A.3 est applicable à chacune des zones.

**6.2.** Chaque grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 comporte une section « Zone » qui identifie la zone concernée selon le découpage du plan de zones de l'annexe A.1.

**6.3.** Chaque grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 comporte une section « Catégories d'usages autorisées » qui inclut les sous-sections « Catégorie d'usages principale » et « Autres catégories d'usages ».

La sous-section « Catégorie d'usages principale » identifie, parmi les catégories d'usages prévues au titre III, la catégorie d'usages principale pour la zone concernée. La catégorie d'usages principale est une catégorie d'usages autorisée pour la zone concernée, sous réserve des dispositions particulières.

La sous-section « Autres catégories d'usages » identifie, parmi les catégories d'usages prévues au titre III, celles autorisées pour la zone concernée, sous réserve des dispositions particulières.

**6.4.** Chaque grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 comporte une section « Classes d'occupation » qui identifie, le cas échéant, la classe d'occupation applicable à chaque catégorie d'usages autorisée pour la zone concernée.

Lorsqu'une lettre apparaît à la fin de la ligne d'une catégorie d'usages, celle-ci est autorisée aux conditions applicables à cette classe d'occupation.

Lorsqu'aucune lettre n'apparaît à la fin de la ligne d'une catégorie d'usages, celle-ci est autorisée sans que les conditions liées aux classes d'occupation y soient applicables.

**6.5.** Chaque grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 comporte une section « Densité » qui prescrit, le cas échéant, l'indice de superficie de plancher (ISP) minimal et maximal pour la zone concernée ainsi que la densité résidentielle minimale calculée selon le nombre de logements par hectare pour la zone concernée.

**6.6.** Chaque grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 comporte une section « Implantation » qui prescrit, le cas échéant, pour la zone concernée :

- 1° le mode d'implantation;
- 2° le taux d'implantation minimal et maximal;
- 3° l'alignement de construction;
- 4° la marge latérale minimale et maximale;
- 5° la marge arrière minimale et maximale.

**6.7.** Chaque grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 comporte une section « Limites de hauteur » qui prescrit, le cas échéant, pour la zone concernée :

- 1° la hauteur minimale et maximale en étages;
- 2° la hauteur minimale et maximale en mètres;

Cette section indique également si, dans la zone concernée, un étage additionnel sous les combles est autorisé. »

**6.8.** Chaque grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 comporte une section « Notes » qui prescrit, le cas échéant, des usages ou normes spécifiques applicables à la zone concernée.

**36.** L'article 8 de ce règlement est abrogé.

**37.** L'article 9 de ce règlement est modifié par le remplacement de « Dans un secteur de hauteur » par « Dans une zone où la hauteur est prescrite à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 ».

**38.** L'article 10 de ce règlement est modifié par le remplacement de « Dans un secteur de hauteur en mètres » par « Dans une zone où la hauteur est prescrite à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 en mètres seulement ».

**39.** L'article 20 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **20.** Malgré l'article 17, un étage additionnel sous les combles est autorisé dans l'un ou l'autre des cas suivants :

1° dans une zone où se retrouve l'indication « Étage additionnel autorisé sous les combles » à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3;

2° dans les zones autres que ceux visés au paragraphe 1, sous un toit à pignon ou un toit à versants existant le 23 septembre 1998.

Des lucarnes peuvent être ajoutées à la condition que le rehaussement occasionné par leur ajout sur un versant du toit n'excède pas 40 % de la superficie de ce versant et que, dans les cas visés au paragraphe 2 du premier alinéa, le faîte du toit ne soit pas rehaussé.».

**40.** L'article 24 de ce règlement est modifié par le remplacement de « Sous réserve des limites de hauteur prescrites aux plans de l'annexe A, la hauteur en mètres et en étages d'un bâtiment situé entre 2 bâtiments adjacents d'un même secteur de hauteur en mètres et en étages » par « Dans une zone où la hauteur est prescrite en mètres et en étages, en plus de respecter les limites de hauteurs prescrites à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3, la hauteur d'un bâtiment situé entre 2 bâtiments adjacents d'une même zone ou d'une zone contiguë où sont prescrites les mêmes limites de hauteurs ».

**41.** L'article 25 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **25.** Sous réserve des limites de hauteur prescrites à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3, la hauteur en mètres et en étages d'un bâtiment adjacent à un terrain vacant, à une ruelle, à un terrain de coin, à une limite d'une zone où la hauteur en mètres et en étages prescrites est différente, à un bâtiment dérogatoire aux hauteurs en mètres ou en étages minimales ou maximales prescrites à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3, ne doit pas :

1° être inférieure à la hauteur en étages de l'autre bâtiment conforme aux limites de hauteur prescrites à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3;

2° être supérieure à la hauteur en étages ou supérieure de plus de 1 m à la hauteur en mètres de ce bâtiment. »

**42.** L'article 26 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **26.** Sous réserve des limites de hauteur prescrites à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 et malgré les articles 24 et 25, la hauteur en mètres et en étages d'un bâtiment situé sur un terrain de coin ne doit pas être inférieure à la hauteur en étages du bâtiment adjacent le plus bas situé dans la même zone ou dans une zone contigüe où la hauteur en mètres et en étages prescrite est la même. »

**43.** L'article 27 de ce règlement est modifié par le remplacement de « aux plans de l'annexe A » par « à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 ».

**44.** L'article 28 de ce règlement est modifié par le remplacement de « aux plans de l'annexe A » par « à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 ».

**45.** L'intitulé de la section V du chapitre II du titre II de ce règlement est modifié par le remplacement de « SECTEUR » par « ZONE ».

**46.** L'article 29 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **29.** La présente section s'applique à une zone où est autorisée une hauteur égale ou supérieure à 23 m.

Dans cette zone, un projet de transformation, relatif à l'apparence du bâtiment, d'agrandissement ou de construction d'une hauteur égale ou supérieure à 23 m, qui dépasse de la moitié la hauteur moyenne en mètres des bâtiments situés dans un rayon de 50 m de la construction projetée, doit être approuvé conformément au titre VIII.

Aux fins d'application du présent article, sont exclus du calcul de la hauteur moyenne les bâtiments dont la hauteur n'est pas conforme aux limites de hauteurs prescrites. »

**47.** L'article 34 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **34.** La densité d'une construction doit être égale ou supérieure à la densité minimale prescrite et égale ou inférieure à la densité maximale prescrite pour la zone à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3. »

**48.** L'article 38 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**49.** L'article 39.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **39.1.** La densité de logements d'une construction doit être égale ou supérieure au nombre de logements à l'hectare minimal prescrit pour la zone à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3. »

**50.** L'article 39.2 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **39.2.** Lorsqu'un terrain est affecté par une densité de logements minimale, les dispositions du présent chapitre s'appliquent à toute construction comportant au moins un logement et située dans une zone où un usage de la famille habitation est autorisé.»

**51.** L'article 40 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **40.** Le taux d'implantation d'un terrain doit être égal ou supérieur au taux d'implantation minimal prescrit et égal ou inférieur au taux d'implantation maximal prescrit pour la zone à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3. »

**52.** L'article 46 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **46.** L'implantation d'un bâtiment doit être conforme aux modes d'implantation prescrits pour la zone à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3. »

**53.** L'article 48 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**54.** Le premier alinéa de l'article 49 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Dans une zone régie par des règles d'insertion pour le mode d'implantation et dans une zone où deux modes d'implantation différents sont prescrits simultanément à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3, un bâtiment doit respecter les exigences suivantes : »

**55.** Le premier alinéa de l'article 50 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Le plan de l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » indique par partie de rue l'alignement de construction prescrit dans le territoire décrit à l'article 1. »

**56.** Les articles 53, 54 et 55 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**57.** L'article 56 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « aux plans de l'annexe A » par « au plan de l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » »;

2° le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**58.** L'article 66 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « les plans de l'annexe A intitulés « Alignement de construction » comportent » par « le plan de l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » comporte »;

2° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;

3° le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone ».

**59.** Les articles 67, 68 et 71.1 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**60.** Le premier alinéa de l'article 71 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Un mur latéral d'un bâtiment non érigé sur la limite latérale d'un terrain doit être implanté à une distance égale ou supérieure à la marge latérale minimale suivante, qui varie en fonction des hauteurs en mètres maximales prescrites pour la zone à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3.»

**61.** Le premier alinéa de l'article 75 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Le mur arrière d'un bâtiment doit être implanté à une distance égale ou supérieure à la marge arrière minimale suivante, qui varie en fonction des hauteurs en mètres maximales prescrites pour la zone à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3.»

**62.** Les articles 81, 84, 86 et 87 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**63.** Le paragraphe 5 de l'article 90.1 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« 5° une zone de la catégorie C.3 (8). »

**64.** Les articles 89, 92.1, 93 et 107 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « les plans de l'annexe A intitulés « Secteurs et immeubles significatifs » » par « le plan de l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » ».

**65.** L'article 119 de ce règlement est modifié par le remplacement de « au plan de l'annexe A intitulé « Plan d'implantation et d'intégration architecturale et patrimoine naturel » » par « sur le plan de l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » ».

**66.** L'article 120.0.2 de ce règlement est modifié par le remplacement de « au plan de l'annexe A intitulé « Plan d'implantation et d'intégration architecturale » » par « sur le plan de l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » ».

**67.** L'article 120.1 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « les secteurs identifiés "E.1(1)" au plan des usages de l'annexe A » par « les zones identifiées « E.1(1) » à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 »;

2° le remplacement de « les secteurs » par « les zones »;

3° le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**68.** L'article 120.2 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;

2° le remplacement de « d'un même secteur identifié au plan des usages de l'annexe A » par « d'une même zone identifiée à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 »;

3° le remplacement de « au plan des usages de l'annexe A » par « à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 ».

**69.** L'article 120.3 de ce règlement est modifié par le remplacement de « le secteur » par « une zone ».

**70.** Les articles 120.4.1, 120.5.12, 120.7.1, 120.9.1, 120.13, 120.15 et 120.16 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « au plan de l'annexe A intitulé « Plan d'implantation et d'intégration architecturale » » par « sur le plan de l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » ».

**71.** L'article 120.42 de ce règlement est modifié par le remplacement de « les secteurs » par « les zones ».

**72.** Les articles 123.3, 123.4, 123.5, 123.6 et 123.7 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « l'annexe A intitulé « Réseau ferroviaire et routier à fort débit » » par « l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » ».

**73.** L'article 123.8 de ce règlement est modifié par le remplacement de « l'annexe A intitulé « Secteurs et immeubles significatifs » » par « l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » ».

**74.** L'article 124 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« **124.** L'occupation d'un terrain et d'un bâtiment doit être conforme aux usages prescrits par zone à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 ».

Aux fins du présent règlement, la catégorie d'usages principale autorisée dans une zone correspond à celle indiquée en premier dans la grille. »

**75.** L'article 125 de ce règlement est modifié par le remplacement de « seuls les plans visés à l'article 124 » par « seules les grilles des usages et des spécifications incluses à l'annexe A.3 ».

**76.** L'article 126 de ce règlement est modifié par le remplacement de « secteur » par « zone ».

**77.** Les articles 132.3, 137 et 137.1 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**78.** Les articles 141, 142, 143, 144, et 145 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « le secteur » par « la zone ».

**79.** Les articles 146, 146.1, 147, 161.1, 162, 173, 177, 178, 179, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 190, 191.1.1, 191.2, 191.3.1, 191.4, 191.6, 191.7, 191.7.1, 191.8, 191.10, 193, 194, 196, 196.2, 196.3, 196.5, 199, 200, 203, 204, 205, 206, 211, 212, 213, 216, 219 et 220 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**80.** L'article 225 de ce règlement est modifié par le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone ».

**81.** Les articles 226 et 227 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**82.** L'article 229 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « ce secteur » par « cette zone »;
- 3° le remplacement de « tout autre secteur » par « toute autre zone ».

**83.** L'article 230 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « ce secteur » par « cette zone »;
- 3° le remplacement de « tout autre secteur » par « toute autre zone »;
- 4° le remplacement de « tout autre secteur situé » par « tout autre secteur ou toute autre zone situés ».

**84.** Le premier alinéa de l'article 234 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Dans une zone où est autorisée une catégorie indiquée au tableau suivant, la superficie maximale de plancher occupée par un débit de boissons alcooliques, de même que sa distance d'un autre débit de boissons alcooliques situé dans cette zone ou, sous réserve du troisième alinéa, dans toute autre zone où est autorisée une catégorie indiquée à ce tableau, ou dans tout autre secteur ou zone situé dans un autre arrondissement ou municipalité où des mesures de contingentement s'appliquent pour cet usage, doivent être conformes à celles indiquées à ce tableau : »

**85.** Le deuxième alinéa de l'article 234 de ce règlement est modifié par le remplacement de « le secteur » par « la zone ».

**86.** Le troisième alinéa de l'article 234 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« La distance minimale d'un débit de boissons alcooliques projeté à un débit de boissons alcooliques situé dans une autre zone où est autorisée une catégorie indiquée à ce tableau doit correspondre à la plus petite des distances minimales exigées pour ces deux zones. »

**87.** L'article 235 de ce règlement sont modifiés par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone »;
- 3° le remplacement de « ce secteur » par « cette zone ».

**88.** Les articles 237.1 et 238 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**89.** L'article 239 de ce règlement est remplacé par le suivant :

« Dans une zone où est autorisée la catégorie C.5, un établissement exploitant l'érotisme doit remplir les conditions suivantes :

- 1° occuper une superficie maximale de plancher de 250 m<sup>2</sup>;
- 2° être situé à une distance minimale de 100 m d'une zone où est autorisée la catégorie E.1(1), E.1(3), E.2(1), E.4 ou E.5;
- 3° être situé à une distance minimale de 25 m d'une zone adjacente où seules sont autorisées des catégories de la famille habitation.

La distance mentionnée au paragraphe 2 du premier alinéa se mesure à partir des points les plus rapprochés d'un terrain situé dans une zone où est autorisée une de ces catégories et un terrain où est situé un établissement visé.

Aux fins du présent article, une zone n'est pas adjacente si la limite séparative commune est située dans l'axe d'une rue.

**90.** L'article 240 de ce règlement sont modifiés par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « ce secteur » par « cette zone »;
- 3° le remplacement de « tout autre secteur » par « toute autre zone ».

**91.** L'article 241 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**92.** Les articles 242 et 243 de ce règlement sont modifiés par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « ce secteur » par « cette zone »;
- 3° le remplacement de « tout autre secteur » par « toute autre zone ».

**93.** Les articles 246, 246.1, 249, 252, 258, 259, 260, 266, 267, 268, 269, 271, 274, 275, 276, 279, 280, 283 et 285 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**94.** L'intitulé de la section VIII du chapitre V du titre III de ce règlement est modifié par le remplacement de « UN SECTEUR » par « UNE ZONE ».

**95.** Les articles 286, 288 et 297 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**96.** L'intitulé de la section III du chapitre VI du titre III de ce règlement est modifié par le remplacement de « SECTEUR DÉSIGNÉ » par « ZONE DÉSIGNÉE ».

**97.** Les articles 300, 306, 312, 313, 318, 323, 330, 330.1, 342, 342.1, 342.2 et 342.4 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**98.** L'intitulé de la section II du chapitre II du titre IV de ce règlement est modifié par le remplacement de « SECTEUR » par « ZONE ».

**99.** L'article 343 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone »;
- 3° le remplacement de « ce secteur » par « cette zone ».

**100.** Les articles 344, 345 et 346 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**101.** L'intitulé de la section III du chapitre II du titre IV de ce règlement est modifié par le remplacement de « SECTEUR » par « ZONE ».

**102.** Les articles 347, 359, 360, 366, 366.1, 367, 369 et 375 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**103.** L'article 377 de ce règlement est modifié par le remplacement de « tout secteur » par « toute zone ».

**104.** Les articles 378.1 et 378.4 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**105.** L'article 384.1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « au plan intitulé « Interdiction des espèces envahissantes » de l'annexe A » par « sur le plan intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » de l'annexe A.2 ».

**106.** L'article 387.2 de ce règlement est modifié par le remplacement de « sur les plans intitulés « Plan de site et Patrimoine naturel » » par « sur le plan intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » de l'annexe A.2 ».

**107.** L'article 400 de ce règlement est modifié par le remplacement de « Secteur » par « Zone ».

**108.** Les articles 401, 404, 408 et 413 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**109.** L'article 413.6 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur situé » par « une zone située ».

**110.** L'article 413.9 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**111.** L'article 413.11 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « un tel secteur » par « une telle zone »;
- 3° le remplacement de « ce secteur » par « cette zone »;
- 4° le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone ».

**112.** Les articles 413.12, 413.51, 432, 435, 438, 439, 440 et 441 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**113.** L'article 442 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « le secteur concerné » par « la zone concernée ».

**114.** Les articles 443 et 446 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**115.** L'article 447 de ce règlement est modifié par le remplacement de « le secteur concerné » par « la zone concernée ».

**116.** L'article 449 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « les secteurs » par « les zones »;
- 3° le remplacement de « ceux énumérés » par « celles énumérées ».

**117.** L'article 451 de ce règlement est modifié par le remplacement de « le secteur concerné » par « la zone concernée ».

**118.** Les articles 460, 465, 467, 468, 468.1, 471, 472, 486, 493, 500, 501, 509, 510, 519, 520, 521, 522 et 540.1 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**119.** L'article 523 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « celui visé » par « celle visée ».

**120.** L'article 542 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;
- 2° le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone »;

3° le remplacement de « ce secteur » par « cette zone ».

**121.** L'article 545 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**122.** L'article 547 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « un secteur » par « une zone »;

2° le remplacement de « un tel secteur » par « une telle zone ».

**123.** L'article 548 de ce règlement est modifié par le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone ».

**124.** Les articles 565.1 et 568 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**125.** L'article 571 de ce règlement est modifié par :

1° le remplacement de « secteurs suivants » par « zones suivantes »;

2° le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**126.** Les articles 571.1, 579, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 636 et 638 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**127.** L'article 639 de ce règlement est modifié par le remplacement de « le secteur » par « la zone ».

**128.** L'article 640 de ce règlement est modifié par le remplacement de « d'un secteur » par « d'une zone ».

**129.** Les articles 641 et 642 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**130.** L'intitulé de la sous-section 2 de la section IX du chapitre I du titre VII de ce règlement est modifié par le remplacement de « SECTEUR » par « ZONE ».

**131.** L'article 644 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**132.** L'intitulé de la sous-section 3 de la section IX du chapitre I du titre VII de ce règlement est modifié par le remplacement de « SECTEUR » par « ZONE ».

**133.** L'article 645 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**134.** L'intitulé de la sous-section 4 de la section IX du chapitre I du titre VII de ce règlement est modifié par le remplacement de « SECTEUR » par « ZONE ».

**135.** L'article 646 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**136.** L'intitulé de la sous-section 5 de la section IX du chapitre I du titre VII de ce règlement est modifié par le remplacement de « SECTEUR » par « ZONE ».

**137.** L'article 647 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**138.** L'intitulé de la sous-section 6 de la section IX du chapitre I du titre VII de ce règlement est modifié par le remplacement de « SECTEUR » par « ZONE ».

**139.** Les articles 648 et 649 de ce règlement sont modifiés par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**140.** L'intitulé de la sous-section 7 de la section IX du chapitre I du titre VII de ce règlement est modifié par le remplacement de « SECTEUR » par « ZONE ».

**141.** L'article 658 de ce règlement est modifié par :

- 1° le remplacement de « grandie » par « agrandie »;
- 2° le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**142.** L'article 662.1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « l'annexe A » par « la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 ».

**143.** L'article 663.1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « au plan de l'annexe A » par « à la grille des usages et des spécifications de l'annexe A.3 ».

**144.** L'article 665.7 de ce règlement est modifié par le remplacement de « un secteur » par « une zone ».

**145.** L'article 668.1 de ce règlement est modifié par le remplacement de « au plan de l'annexe A intitulé « Réseau ferroviaire et routier à fort débit » » par « sur le plan de l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » ».

**146.** L'article 668.2 de ce règlement est modifié par le remplacement de « au plan de l'annexe A intitulé « Secteurs et immeubles significatifs » » par « sur le plan de l'annexe A.2 intitulé « Secteurs et immeubles d'intérêt » ».

---

**ANNEXE A-1**  
Plan des zones

**ANNEXE A-2**  
Plan des secteurs et immeubles d'intérêts

**ANNEXE A-3**  
Grilles de zonage


---

Adopté à Montréal, le 3e jour de février 2020.

Ce règlement a obtenu le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-049) et est entré en vigueur le 21e jour d'avril 2020.

**VERSION OFFICIELLE DES RÈGLEMENTS**

L'édition électronique des règlements de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par le Bureau d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve.



### Annexe A.1 - Plan des zones

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

- Limite de zone
- Limite de propriété

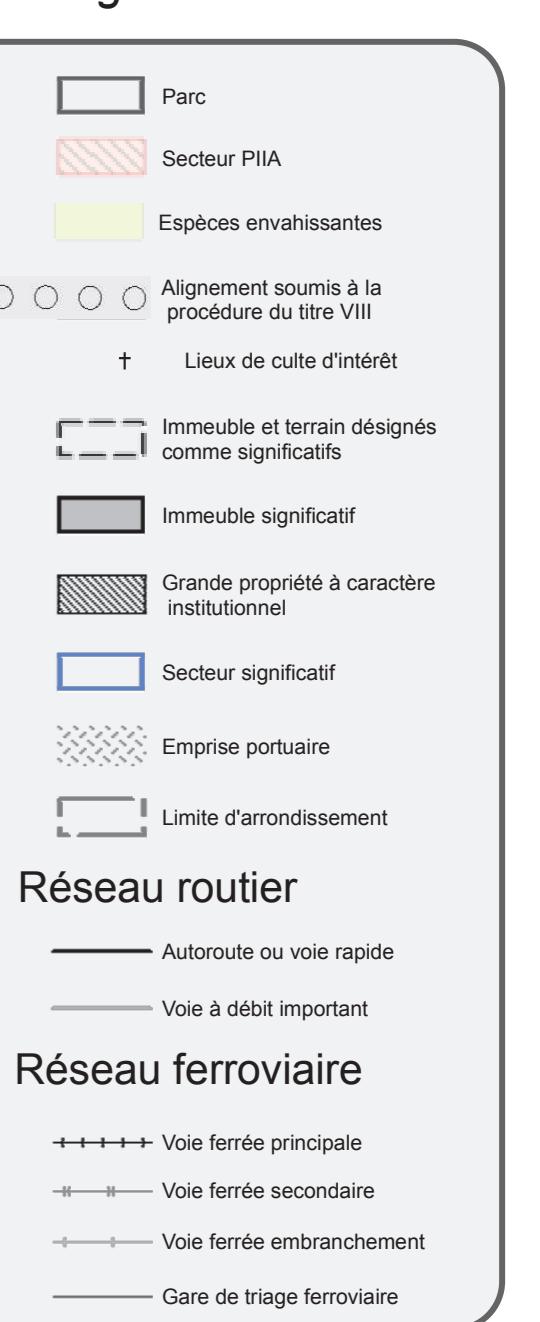


Annexe A.2 -Plan des secteurs et immeubles d'intérêt  
Règlement d'urbanisme de l'arrondissement  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve  
RCA19-27004

**Identification des secteurs PIIA**

- 01 Secteur L-H Lafontaine
- 02 Secteur SDC Hochelaga-Maisonneuve
- 03 Secteur Lavo
- 04 Secteur Village Champlain
- 05 Secteur Village Champlain
- 06 Secteur Village Champlain
- 07 Secteur Promenade Bellerive
- 08 Secteur Cité de la logistique
- 09 Secteur Assomption Nord
- 10 Secteur du Site Contrecoeur

**Légende**



CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR					
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2	2 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	2
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	9
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H.1-4	1 à 8 logements	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
-	-	-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Hauteur (étage)		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(4)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR					
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H.1-4	1 à 8 logements	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
-	-	-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Hauteur (étage)		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.6(2)	Commerces lourds	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
I.2	Industrie légère	C	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2	2 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-5	2 à 11 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-5	2 à 11 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		16	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-6	4 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(3)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.6(1)	Commerces lourds	B	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
C.7:1	Commerces de gros et entreposage	A	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES		NORMES PRESCRITES				
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	Min	Max		
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	-	-		
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES						
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
-	-	-				
IMPLANTATION						
Mode(s) d'implantation		Règles d'insertion				
Taux d'implantation (%)		30	50			
Alignment de construction		Règles d'insertion				
Marge latérale (m)		1,5	-			
Marge arrière (m)		3	-			
HAUTEUR						
Hauteur (étage)		2	3			
Hauteur (m)		-	11			
Étage additionnel autorisé sous les combles		-				

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	2,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)	2	-	Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)	-	14	Hauteur (m)	-	14
Étage additionnel autorisé sous les combles	-		Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-6	4 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	2,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)	2	4	Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)	-	16	Hauteur (m)	-	16
Étage additionnel autorisé sous les combles		-	Étage additionnel autorisé sous les combles		-

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.3(3)	Équipements collectifs et institutionnel en secteur désigné	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation		Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
E.4(1) Équipements éducatifs et culturels			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
		-	Marge latérale (m)	1,5	-
		-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
		-	Hauteur (étage)	2	3
		-	Hauteur (m)	-	11
		-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.1(2):5-14	Commerces et services d'appoint	C	IMPLANTATION		
C.7:1	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-		-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	IMPLANTATION		
C.1(2)	Commerces et services d'appoint	C	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation	A	Mode(s) d'implantation		Contigu
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
H.2-3	2 à 3 logements	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Hauteur (étage)	2	4
			Hauteur (m)	-	12,5

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H.2-3	2 à 3 logements	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
-	-	-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Hauteur (étage)		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Contigu		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2	2 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	2,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR					
Hauteur (étage)	2	4			
Hauteur (m)	-	14			
Étage additionnel autorisé sous les combles					

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
C.1(2)	Commerces et services d'appoint	C	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	20
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-7	4 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		14	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
HABITATION			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	4
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Contigu		
H.2-4	2 à 8 logements	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
HAUTEUR			Marge arrière (m)	3	-
Hauteur (étage)			Hauteur (m)	-	11
Hauteur (étage)			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures		Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	7	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-7	4 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.1(1) Commerces et services d'appoint			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	4
			Hauteur (m)	-	14
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Hauteur (étage)		
			Hauteur (étage)	2	4
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		-	Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)		4	Hauteur (m)	4	20
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		-		-	
Hauteur (m)		7		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4(A)	#N/A	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.7:1	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	20
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-7	4 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
		-	Marge latérale (m)	2,5	-
		-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
		-	Hauteur (étage)	2	4
		-	Hauteur (m)	-	14
		-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Contigu		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	3
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(2)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-6	4 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.7	Plus de 36 logements	-	Densité / ISP	0,6	4
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	6
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(3)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
HABITATION			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	4
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Contigu		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Hauteur (étage)		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	2,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)	2	4	Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)	-	16	Hauteur (m)	-	16
Étage additionnel autorisé sous les combles	-		Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.6(2)	Équipements civiques et administratifs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	2,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)	2	4	Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)	-	16	Hauteur (m)	-	16
Étage additionnel autorisé sous les combles		-	Étage additionnel autorisé sous les combles		-

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-6	4 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
		-	Marge latérale (m)	1,5	-
		-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
		-	Hauteur (étage)	2	3
		-	Hauteur (m)	-	11
		-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.5	Commerces et services en secteur de forte intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-42 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
C			Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
H	Habitation	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	4
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(2)	Commerces et services d'appoint	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.7:1 Commerces de gros et entreposage			IMPLANTATION		
-	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	7	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures		Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.5	Commerces et services en secteur de forte intensité commerciale	B	Densité / ISP	0,6	4
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-42 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	7
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.5	Commerces et services en secteur de forte intensité commerciale	B	Densité / ISP	0,6	4
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
<b>IMPLANTATION</b>					
C.2:32-42	Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
<b>HAUTEUR</b>					
			Hauteur (étage)	3	8
			Hauteur (m)	-	30
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.5	Commerces et services en secteur de forte intensité commerciale	B	Densité / ISP	0,6	4
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-42 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	6
			Hauteur (m)	-	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.7:1	Commerces de gros et entreposage	A	IMPLANTATION		
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	20
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.1(2)	Commerces et services d'appoint	C	IMPLANTATION		
-	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	4
			Hauteur (m)	-	16
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	7	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(3)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-7	2 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		16	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		3		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	5,5	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	0,3	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	2
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	9
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.5	Commerces et services en secteur de forte intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	4,5
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
C.2:32-42 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	3	6
			Hauteur (m)	-	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6	12 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures		Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	2,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR					
Hauteur (étage)	-	-			
Hauteur (m)	7	16			
Étage additionnel autorisé sous les combles					

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(1)	Noyau urbain mixte	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H.2-3	2 à 3 logements		IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
HABITATION			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-6	4 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-7	4 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
		-	Marge latérale (m)	1,5	-
		-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
		-	Hauteur (étage)	2	3
		-	Hauteur (m)	-	12,5
		-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(1)	Noyau urbain mixte	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H.2-3	2 à 3 logements	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		6	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-7	2 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	6
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	20
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	2,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	16
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	7	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.6(2)	Équipements civiques et administratifs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
<b>IMPLANTATION</b>					
Mode(s) d'implantation		Règles d'insertion			
Taux d'implantation (%)		-	70		
Alignment de construction		Règles d'insertion			
Marge latérale (m)		1,5	-		
Marge arrière (m)		3	-		
<b>HAUTEUR</b>					
Hauteur (étage)		2	3		
Hauteur (m)		-	11		
Étage additionnel autorisé sous les combles		-			

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	4,5
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.1(2) Commerces et services d'appoint			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	6
			Hauteur (m)	-	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(3)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	15,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(1)	Noyau urbain mixte	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H.2-3	2 à 3 logements	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.6(2)	Commerce lourds	A	IMPLANTATION		
C.7	Commerce de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	15,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	IMPLANTATION		
C.7:1	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	7	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(2)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		16	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(3)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		3		-	
Marge arrière (m)		4		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		-		-	
Hauteur (m)		4		23	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-6	4 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	7	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		6	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	2,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)	-	-	Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)	4	16	Hauteur (m)	4	16
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles		-

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.5	Commerces et services en secteur de forte intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
C.2:32-42 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
C			Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
H	Habitation	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.6(3)	Équipements civiques et administratifs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	3	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		3		4	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
HABITATION			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	0,3	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	16
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	4
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	2,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	16
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(3)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.3-4	3 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(8)	Marchés publics	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
E.2(1) Équipements de sport et de loisirs			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	IMPLANTATION		
C.7:1	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	7	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(2)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(3)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Hauteur (étage)		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.6(2)	Équipements civiques et administratifs	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.6(2)	Équipements civiques et administratifs	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(9)	Pôle de bureaux Sherbrooke Est	C	Densité / ISP	-	4,5
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	8
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	30
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	3
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.1(2):5-14 Commerces et services d'appoint			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	5
			Hauteur (m)	-	16
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
	-		Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(9)	Pôle de bureaux Sherbrooke Est	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(3)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(9)	Pôle de bureaux Sherbrooke Est	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.1(2):5-14 Commerces et services d'appoint			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	4
			Hauteur (m)	-	14
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
E.4(1) Équipements éducatifs et culturels			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		3		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.5-7	9 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		3		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.5-7	9 logements et plus	-	Densité / ISP	-	4,5
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	8
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	30
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(3)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(9)	Pôle de bureaux Sherbrooke Est	C	Densité / ISP	1,65	6
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	4	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	4	12
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	44
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-7	2 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	2,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	5
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	16
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
-	-	-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	3	4
			Hauteur (m)	-	16
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6	12 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-7	4 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
		-	Marge latérale (m)	1,5	-
		-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
		-	Hauteur (étage)	2	3
		-	Hauteur (m)	-	12,5
		-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-7	4 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	7
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H.1-3	1 à 3 logements	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	6
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H.1-3	1 à 3 logements	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	7
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H.1-3	1 à 3 logements	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	7
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H.1-3	1 à 3 logements	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(3)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(2)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		3		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		3		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	0,2	2
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	7	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H.1-3	1 à 3 logements	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	7
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(3)	Promenade Sainte-Catherine Est	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		-		-	
Hauteur (m)		5,5		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(2)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		3		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Hauteur (étage)	3	3
			Hauteur (m)	-	11

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Hauteur (étage)		
			Hauteur (étage)	3	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	7
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(3)	Promenade Sainte-Catherine Est	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		6	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.6	Commerces lourds	B	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION					
C.7	Commerces de gros et entreposage	B	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Taux d'implantation (%)	-	70
I.2	Industrie légère	C	Alignment de construction	Règles d'insertion	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	0,3	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		-		-	
Hauteur (m)		4		16	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.7	Commerces de gros et entreposage	B	IMPLANTATION		
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	0,3	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	3	-
-	-	-	Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR					
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	4	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(4)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.5-6	9 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		3		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-7	2 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		14	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5			
Marge arrière (m)		3			
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.5	Industrie lourde	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.6	Commerces lourds	B	IMPLANTATION		
C.7	Commerces de gros et entreposage	B	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.6(2)	Équipements civiques et administratifs	-	Taux d'implantation (%)	-	70
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	4	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(1)	Noyau urbain mixte	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H.1-3	1 à 3 logements	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
E.5(2) Équipements culturels, d'hébergements et de santé			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(3)	Promenade Sainte-Catherine Est	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6	12 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6	12 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(1)	Noyau urbain mixte	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H.1-4 1 à 8 logements			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	2
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	9
Étage additionnel autorisé sous les combles			-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.2:32	Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
-	-	-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Hauteur (étage)		
			Hauteur (étage)	3	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(1)	Noyau urbain mixte	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H.1-3 1 à 3 logements			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	2
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	9
Étage additionnel autorisé sous les combles			-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.5	9 à 11 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		3		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(3)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		3			-
Marge arrière (m)		4			-
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1			5
Hauteur (m)		-			23
Étage additionnel autorisé sous les combles					-

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.6	Commerces lourds	B	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.7 Commerces de gros et entreposage			IMPLANTATION		
I.2	Industrie légère	C	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	3	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.5	Industrie lourde	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.6	Commerce lourds	B	IMPLANTATION		
C.7	Commerce de gros et entreposage	B	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.6(2)	Équipements civiques et administratifs	-	Taux d'implantation (%)	-	70
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	4	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-6	4 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(2)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		3		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES					
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min	Max		
E.1(3)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-	-		
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	-	-	-		
-	-	-	IMPLANTATION					
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-				
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-	-		
-	-	-	Alignment de construction	-				
-	-	-	Marge latérale (m)	-	-	-		
-	-	-	Marge arrière (m)	-	-	-		
HAUTEUR			HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	-	-	-		
			Hauteur (m)	-	-	-		
Étage additionnel autorisé sous les combles			-					

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	IMPLANTATION		
I.7(1)	Industrie du tri et de la récupération	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(3)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
HABITATION			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	3	5
			Hauteur (m)	-	20
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	0,2	2
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES	-	-	Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
-	-	-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
-	-	-	Hauteur (étage)	3	3
-	-	-	Hauteur (m)	-	11
-	-	-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.5	Industrie lourde	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.6	Commerce lourds	B	IMPLANTATION		
C.7	Commerce de gros et entreposage	B	Mode(s) d'implantation	Isolé	
E.6(2)	Équipements civiques et administratifs	-	Taux d'implantation (%)	-	70
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	4	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	-
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	3	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)		
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5			
Marge arrière (m)		3			
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
H.2-3	2 à 3 logements	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES		NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	Min	Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-		
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES				
-	-	-		
-	-	-		
-	-	-		
-	-	-		
IMPLANTATION				
Mode(s) d'implantation		Règles d'insertion		
Taux d'implantation (%)		-	50	
Alignment de construction		Règles d'insertion		
Marge latérale (m)		1,5	-	
Marge arrière (m)		3	-	
HAUTEUR				
Hauteur (étage)		1	2	
Hauteur (m)		-	9	
Étage additionnel autorisé sous les combles		-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H.1-4	1 à 8 logements	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
HAUTEUR			Marge arrière (m)	3	-
Hauteur (étage)			Hauteur (m)	-	11
Hauteur (étage)			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
E.4(2) Équipements éducatifs et culturels			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	-
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H.2-3	2 à 3 logements	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
-	-	-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		1	-		
Hauteur (m)		-	-		
Étage additionnel autorisé sous les combles			-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(2)	Noyau urbain mixte	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	3
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H.2-4 2 à 8 logements			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.6(2)	Équipements civiques et administratifs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(2)	Noyau urbain mixte	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2	2 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(1)	Noyau urbain mixte	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	1	1
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	7
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	-
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2	2 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.7	Commerces de gros et entreposage	B	IMPLANTATION		
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	2,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)	2	4	Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)	-	16	Hauteur (m)	-	16
Étage additionnel autorisé sous les combles	-		Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H.1-4	1 à 8 logements	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
-	-	-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		1	-		
Hauteur (m)		-	-		
Étage additionnel autorisé sous les combles			-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		3		-	
Marge arrière (m)		4		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		-	Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)		4	Hauteur (m)	4	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H.1-4	1 à 8 logements	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
-	-	-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		1	-		
Hauteur (m)		-	-		
Étage additionnel autorisé sous les combles			-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H.1-3 1 à 3 logements			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	0,6	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	2
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	9
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES		NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	Min	Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-		
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES				
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-		
-	-	-		
-	-	-		
-	-	-		
IMPLANTATION			Règles d'insertion	
Mode(s) d'implantation		Règles d'insertion		
Taux d'implantation (%)		-	70	
Alignment de construction		Règles d'insertion		
Marge latérale (m)		1,5	-	
Marge arrière (m)		3	-	
HAUTEUR				
Hauteur (étage)		1	2	
Hauteur (m)		-	9	
Étage additionnel autorisé sous les combles		-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	-
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	-
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	-
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	-
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES		NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	Min	Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-		
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES				
-	-	-		
-	-	-		
-	-	-		
-	-	-		
IMPLANTATION				
Mode(s) d'implantation		Isolé, jumelé		
Taux d'implantation (%)		-	50	
Alignment de construction		Soumis à la procédure du Titre VIII		
Marge latérale (m)		1,5	-	
Marge arrière (m)		3	-	
HAUTEUR				
Hauteur (étage)		2	3	
Hauteur (m)		-	11	
Étage additionnel autorisé sous les combles		-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	-	-
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(3)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		-	Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)		4	Hauteur (m)	4	16
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.5-6	9 à 35 logements	-	Densité / ISP	1,65	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	5,5	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(3)	Promenade Sainte-Catherine Est	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.3-7	3 logements et plus	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	6
Hauteur (m)			Hauteur (m)	12,2	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.3-6	3 à 35 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
		-	Marge latérale (m)	3	-
		-	Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR					
		-	Hauteur (étage)	3	6
		-	Hauteur (m)	12,2	23
		-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	2,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	16
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé, Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	2
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	9
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.3-6	3 à 35 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
		-	Marge latérale (m)	3	-
		-	Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR					
		-	Hauteur (étage)	3	6
		-	Hauteur (m)	12,2	23
		-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.3-6	3 à 35 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
		-	Marge latérale (m)	3	-
		-	Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR					
		-	Hauteur (étage)	3	6
		-	Hauteur (m)	12,2	23
		-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
		-	Marge latérale (m)	2,5	-
		-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
		-	Hauteur (étage)	2	4
		-	Hauteur (m)	-	16
		-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.2:34	Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
H	Habitation	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
-	-	-	Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Hauteur (étage)	3	6
			Hauteur (m)	12,2	23
			-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.3-6	3 à 35 logements	-	Densité / ISP	1,65	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.3(1) Noyau urbain mixte			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	5,5	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		16	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		7	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	6
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.2(1)	Équipements de sport et de loisirs	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
C.1(2)	Commerces et services d'appoint	C	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Contigu		
H.2-4	2 à 8 logements	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
HAUTEUR			Marge arrière (m)	3	-
Hauteur (étage)			Hauteur (m)	-	11
Hauteur (étage)			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignement de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	IMPLANTATION		
C.1(2)	Commerces et services d'appoint	C	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	85
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Règles d'insertion		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	16
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
I.2	Industrie légère	C	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
HAUTEUR			Marge arrière (m)	3	-
Hauteur (étage)			Hauteur (m)	7	11
Hauteur (étage)			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.6(1)	Commerces lourds	B	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
I.2	Industrie légère	C	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(3)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		4	
Hauteur (m)		-		14	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-7	4 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES		-	Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
		-	Marge latérale (m)	2,5	-
		-	Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
		-	Hauteur (étage)	2	5
		-	Hauteur (m)	-	16
		-	Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	0,6	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	2
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	7
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4	4 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	2
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	9
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
H.2-3	2 à 3 logements	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	9

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	2
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	9
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	16
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H	Habitation	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	2,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR					
Hauteur (étage)	2	4			
Hauteur (m)	-	14			
Étage additionnel autorisé sous les combles					

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(4)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		2,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		14	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.4(1)	Équipements éducatifs et culturels	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			Hauteur (étage)		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	16
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	0,3	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(3)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(1)	Noyau urbain mixte	A	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
H.1-4	1 à 8 logements	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	1	2
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles			Autorisé		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	1	1
			Hauteur (m)	-	9
			Étage additionnel autorisé sous les combles	Autorisé	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		1		1	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles			Autorisé		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)		1,5			
Marge arrière (m)		3			
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.7(3)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		-	Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)		4	Hauteur (m)	4	15,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	1,65	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.1(2):5-14	Commerces et services d'appoint	C	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	5,5	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-3	2 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES		NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	Min	Max
E.5(1)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-		
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES				
-	-	-		
-	-	-		
-	-	-		
-	-	-		
IMPLANTATION				
Mode(s) d'implantation		Règles d'insertion		
Taux d'implantation (%)		-	50	
Alignment de construction		Règles d'insertion		
Marge latérale (m)		1,5	-	
Marge arrière (m)		3	-	
HAUTEUR				
Hauteur (étage)		1	2	
Hauteur (m)		-	9	
Étage additionnel autorisé sous les combles		-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.1(2)	Commerces et services d'appoint	C	IMPLANTATION		
C.7:1	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	20
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.6-7	12 logements et plus	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32,34 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	6
			Hauteur (m)	-	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.7:1	Commerces de gros et entreposage	A	IMPLANTATION		
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	20
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerces et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			Règles d'insertion		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	100
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			-		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		-		-	
Hauteur (m)		7		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	1,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR					
Hauteur (étage)	-	-			
Hauteur (m)	5,5	11			
Étage additionnel autorisé sous les combles	-				

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	1,5	-			
Marge arrière (m)	3	-			
HAUTEUR					
Hauteur (étage)	-	-			
Hauteur (m)	5,5	11			
Étage additionnel autorisé sous les combles	-				

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.3-6	3 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.3(1) Noyau urbain mixte			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	5,5	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H	Habitation	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)		-		-	
Hauteur (m)		5,5		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.5	Commerces et services en secteur de forte intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	4,5
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-42 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
C			Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
H	Habitation	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	3	6
			Hauteur (m)	-	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.5	Commerces et services en secteur de forte intensité commerciale	B	Densité / ISP	-	4,5
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-42 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
C			Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
H	Habitation	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	3	6
			Hauteur (m)	-	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.6	Commerces lourds	B	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION					
C.7	Commerces de gros et entreposage	B	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
I.2	Industrie légère	C	Taux d'implantation (%)	-	70
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-6	2 à 35 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	2,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	16
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(9)	Pôle de bureaux Sherbrooke Est	C	Densité / ISP	-	4,5
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	8
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	30
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

<b>CATÉGORIES D'USAGES</b>			<b>NORMES PRESCRITES</b>					
<b>CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE</b>		<b>Classe d'occupation</b>	<b>DENSITÉ</b>		<b>Min</b>	<b>Max</b>		
E.6(3)	Équipements civiques et administratifs	-	Densité / ISP		-	-		
<b>AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES</b>			Densité résidentielle (log/ha)		-	-		
-	-	-	<b>IMPLANTATION</b>					
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu				
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50			
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion				
Marge latérale (m)		1,5		-				
Marge arrière (m)		3		-				
<b>HAUTEUR</b>								
Hauteur (étage)		3		3				
Hauteur (m)		-		11				
Étage additionnel autorisé sous les combles				-				

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

<b>CATÉGORIES D'USAGES</b>			<b>NORMES PRESCRITES</b>					
<b>CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE</b>		<b>Classe d'occupation</b>	<b>DENSITÉ</b>		<b>Min</b>	<b>Max</b>		
E.6(3)	Équipements civiques et administratifs	-	Densité / ISP		-	-		
<b>AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES</b>			Densité résidentielle (log/ha)		165	-		
-	-	-	<b>IMPLANTATION</b>					
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu				
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50			
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion				
Marge latérale (m)		1,5		-				
Marge arrière (m)		3		-				
<b>HAUTEUR</b>								
Hauteur (étage)		3		3				
Hauteur (m)		-		11				
Étage additionnel autorisé sous les combles				-				

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	0,6	-
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	A	Densité / ISP	0,6	-
			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	-	-
			Marge arrière (m)	-	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	4	6
			Hauteur (m)	-	22
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(3)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR					
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-5	4 à 11 logements	-	Densité / ISP	-	2
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	C	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.4(2)	Équipements éducatifs et culturels	-	Taux d'implantation (%)	35	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
-	-	-	Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(9)	Pôle de bureaux Sherbrooke Est	C	Densité / ISP	-	6
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	35	85
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	4	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	4	12
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	44
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(9)	Pôle de bureaux Sherbrooke Est	C	Densité / ISP	-	4
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	35	85
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	6	6
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	2
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.3(10)	Pôle commercial Assomption Nord	C	IMPLANTATION		
E.4(3)	Équipements éducatifs et culturels	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
			Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	2	4
			Hauteur (m)	-	24
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(10)	Pôle commercial Assomption Nord	B	Densité / ISP	-	4
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
H.6-7 12 logements et plus			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	35	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
			Marge latérale (m)	3	-
			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	6	6
			Hauteur (m)	-	23
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.5-6	9 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	2
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
C.1(1) Commerces et services d'appoint			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	35	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
			Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	4	4
			Hauteur (m)	4	15
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.1	Industrie légère compatible à d'autres activités urbaines	C	Densité / ISP	-	1
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
C.3(10) Pôle commercial Assomption Nord			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	35	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	2
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
C.3(10) Pôle commercial Assomption Nord			IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	35	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
			Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	4
			Hauteur (m)	-	22
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.4	Industrie	A	Densité / ISP	-	2
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION			HAUTEUR		
C.7	Commerces de gros et entreposage	A	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Taux d'implantation (%)	-	70
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	17

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(9)	Pôle de bureaux Sherbrooke Est	C	Densité / ISP	-	4
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	165	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	35	85
-	-	-	Alignment de construction	Soumis à la procédure du Titre VIII	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	4	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	6	6
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	23
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	24	40
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5 <sup>1</sup>	-
			Marge arrière (m)	5	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	2
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	Autorisé	

**NOTE(S)**

1- Adjacente au garage : 2 m

2- Non adjacente au garage : 1,5 m

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		3		-	
Marge arrière (m)		5		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		3		-	
Marge arrière (m)		6		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1	1 logement	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		3		-	
Marge arrière (m)		6		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé, Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	<sup>1,2</sup>	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	6	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

1- Bâtiment contigu: 3 m

2- Bâtiment jumelé: 1,5 m

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-4	1 à 8 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé, Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-6	4 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	40
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)	3	-			
Marge arrière (m)	5	-			
HAUTEUR					
Hauteur (étage)	3	-			
Hauteur (m)	-	12,5			
Étage additionnel autorisé sous les combles					

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé, Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	40
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	8	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	40
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	-	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.5(2):4	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-	Densité / ISP	-	6
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		5		-	
Marge arrière (m)		6		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		4		8	
Hauteur (m)		10		32	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.7	Plus de 36 logements	-	Densité / ISP	0,6	7,5
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	5	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	6	8
Hauteur (m)			Hauteur (m)	15	32
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-7	4 logements et plus	-	Densité / ISP	-	7,5
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	5	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	8
Hauteur (m)			Hauteur (m)	10	32
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.5-7	9 logements et plus	-	Densité / ISP	0,6	6
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	5	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	6
Hauteur (m)			Hauteur (m)	10	24
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1)	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
E.1(1):3	Espaces et lieux publics	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	-	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	-
-	-	-	Alignment de construction	-	
Marge latérale (m)				-	-
Marge arrière (m)				-	-
HAUTEUR			-		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	-
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(11)	Pôle commercial Contrecoeur	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	6	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	10	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	1	5
Hauteur (m)			Hauteur (m)	6	20
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.3(11)	Pôle commercial Contrecoeur	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	35
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		6		-	
Marge arrière (m)		10		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		1		3	
Hauteur (m)		6		12,5	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.2	Commerce et services en secteur de faible intensité commerciale	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	6	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	6	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	2	4
Hauteur (m)			Hauteur (m)	10	20
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.4-6	4 à 35 logements	-	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	40
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	5	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé, Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	40
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	8	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	0,6	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	-	40
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	3	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	-	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	3	3
Hauteur (m)			Hauteur (m)	-	12,5
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.4	Commerce et services en secteur de moyenne intensité commerciale	C	Densité / ISP	0,2	2
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	-	-
-	-	-	Marge arrière (m)	-	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	11
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
IMPLANTATION					
C.1(2)	Commerces et services d'appoint	C	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
C.7:1	Commerces de gros et entreposage	A	Taux d'implantation (%)	-	70
E.7(1)	Équipements de transport et de communication et infrastructures	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
-	-	-	Marge latérale (m)	2,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR					
			Hauteur (étage)	-	-
			Hauteur (m)	4	20
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.2-4	2 à 8 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		3	
Hauteur (m)		-		11	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
H.1-3	1 à 3 logements	-	Densité / ISP	-	-
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Jumelé	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	50
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)		1,5		-	
Marge arrière (m)		3		-	
HAUTEUR					
Hauteur (étage)		2		2	
Hauteur (m)		-		9	
Étage additionnel autorisé sous les combles				-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES		NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	Min	Max
E.5(2)	Équipements culturels, d'hébergements et de santé	-		
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES				
-	-	-		
-	-	-		
-	-	-		
-	-	-		
DENSITÉ				
Densité / ISP		-	-	
Densité résidentielle (log/ha)		-	-	
IMPLANTATION				
Mode(s) d'implantation		Règles d'insertion		
Taux d'implantation (%)		-	50	
Alignment de construction		Règles d'insertion		
Marge latérale (m)		1,5	-	
Marge arrière (m)		3	-	
HAUTEUR				
Hauteur (étage)		1	2	
Hauteur (m)		-	9	
Étage additionnel autorisé sous les combles		-		

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
C.1(1)	Commerces et services d'appoint	A	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
C.2:32-41 Commerces et services en secteur de faible intensité commerciale			IMPLANTATION		
H	Habitation	-	Mode(s) d'implantation	Règles d'insertion	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
			Marge latérale (m)	1,5	-
			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
			Hauteur (étage)	2	3
			Hauteur (m)	-	12,5
			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	7	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004

CATÉGORIES D'USAGES			NORMES PRESCRITES		
CATÉGORIE D'USAGES PRINCIPALE		Classe d'occupation	DENSITÉ		Min Max
I.2	Industrie légère	C	Densité / ISP	-	3
AUTRE(S) CATÉGORIE(S) D'USAGES			Densité résidentielle (log/ha)	-	-
-	-	-	IMPLANTATION		
-	-	-	Mode(s) d'implantation	Isolé, jumelé, contigu	
-	-	-	Taux d'implantation (%)	30	70
-	-	-	Alignment de construction	Règles d'insertion	
Marge latérale (m)			Marge latérale (m)	1,5	-
Marge arrière (m)			Marge arrière (m)	3	-
HAUTEUR			HAUTEUR		
Hauteur (étage)			Hauteur (étage)	-	-
Hauteur (m)			Hauteur (m)	5,5	11
Étage additionnel autorisé sous les combles			Étage additionnel autorisé sous les combles	-	

**NOTE(S)**

AMENDEMENT(S) INCLU(S) À CETTE VERSION

RCA19-27004